



VISALYS AUDIT

Exercice 30/06/2019

Rapport de transparence

Conformément à l'article R 823-21 du Code de commerce, les commissaires aux comptes désignés auprès de personnes ou d'entités faisant appel public à l'épargne publient sur leur site internet un rapport de transparence.

Le cabinet VISALYS AUDIT a retenu la version du rapport de transparence minimale recommandée par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et comprenant les informations requises légalement ainsi que celles qui lui paraissent utiles dans un objectif de transparence.

Déclaration de la direction

Nous confirmons, en application des dispositions prévues à l'article R.823-21 du code de commerce, que la politique de formation continue décrite dans ce rapport est déterminée de façon à permettre le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R.822-61 du Code de commerce.

Lyon, le 26/09/2019

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO

1. Présentation du Cabinet

1. Le cabinet en France

1.1.1. Description des entités CAC en France : forme juridique, Capital

VISALYS AUDIT est une SARL de taille humaine exerçant son activité exclusivement au 2 rue de la Claire à LYON (69009), immatriculée au RCS sous le numéro 433 626 843 et dont le capital s'élève à 10 000 €

1.1.2. Description du réseau en France : métiers, forme juridique et organisation

VISALYS AUDIT est la filiale de la société VISALYS également située au 2 rue de la Claire à Lyon et immatriculée au RCS sous le numéro 490 643 095.

VISALYS, VISALYS AUDIT, VISALYS OYONNAX, VISALYS CONSEIL et FIDEV forment le groupe VISALYS dont la genèse trouve son origine dans la volonté de séparer les activités d'expertise comptable (VISALYS et FIDEV) et celles de commissariat aux comptes (VISALYS AUDIT et VISALYS OYONNAX).

Le groupe VISALYS n'exerce pas d'activité informatique ou de conseil en organisation.

Le groupe VISALYS est devenu l'unique associé de la société VISALYS OYONNAX basée à Oyonnax dans l'Ain depuis mars 2012 et exerce les activités de commissariats aux comptes et d'expertises comptables. Puis en 2017, celui de la société FIDEV basée à Lyon et exerce uniquement les activités d'expertises comptables.

1.1.3. Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement en France

La gouvernance est fidèle à l'esprit qui préside le fonctionnement du groupe depuis sa constitution en 1982 et dont la clé de voûte repose sur l'équilibre des pouvoirs :

- Tous les associés sont égaux dans le capital de VISALYS,
- VISALYS détient quasiment 100% du capital de VISALYS AUDIT,
- VISALYS détient 100% du capital de VISALYS OYONNAX,
- VISALYS détient 100% du capital de FIDEV,
- Les associés de VISALYS sont tous co-gérants de VISALYS, VISALYS AUDIT, VISALYS OYONNAX. Thomas LEROUDIER est le seul gérant de l'entité FIDEV.

Les gérants et associés du groupe VISALYS sont Messieurs CROPPI, PETIT, VELOZZO, MORTAMET et LEROUDIER.

Tous les mandats de commissariat aux comptes sont au nom du cabinet VISALYS AUDIT ou VISALYS OYONNAX sauf exceptions (2) au nom de Bruno MORTAMET.

2. Le cabinet au plan international

Le cabinet VISALYS AUDIT n'accomplit aucune mission à l'international.

2. Gestion des risques du Cabinet

2.1. Indépendance

2.1.1. Description des procédures d'indépendance mises en place au sein du Cabinet (déclaration du personnel, suivi des prestations non audit, rotation des signataires...)

L'acceptation d'un mandat de commissariat aux comptes est concertée par l'ensemble des associés pour valider le respect des principes d'indépendance ainsi que l'adéquation de l'activité de la société ou de la personnalité de son dirigeant à l'éthique du groupe VISALYS.

Les collaborateurs du cabinet VISALYS AUDIT signent une déclaration d'indépendance à l'égard des dirigeants des sociétés contrôlées et de leurs responsables financiers.

Les règles de rotation des signataires font l'objet d'une surveillance et seront appliquées dans le respect des échéances fixées par le Code de commerce.

2.1.2. Déclaration relative à la vérification interne de cette indépendance

Lors de l'acceptation d'un nouveau mandat, une fiche spécifique est renseignée par l'associé signataire et signée par l'ensemble des autres associés afin de s'assurer du respect des règles déontologiques.

2.2. Contrôle qualité

2.2.1. Description du système interne et contrôle qualité

Compte tenu de la taille des dossiers de commissariats aux comptes sous la mandature de VISALYS AUDIT, le niveau de délégation en termes de conduite des missions est faible de la part des associés : les phases en amont et en aval des missions sont supervisées par les signataires. C'est le cas notamment de l'orientation et la planification des missions ainsi que de la finalisation des travaux d'audit.

2.2.2. Déclaration de l'organe de direction relative à l'efficacité du contrôle interne

La revue de direction statue sur l'efficacité de chaque processus y compris le processus CAC, a minima une fois par an et autant de fois que nécessaire en cours d'exercice.

2.2.3. Contrôle Qualité CNCC : Date du dernier contrôle

Le dernier contrôle du Haut Conseil des Commissaires aux Comptes est intervenu au cours de cette année 2019.

3. Clients

3.1. Chiffre d'affaires : exercice clos le 30 juin 2019

3.1.1. Chiffre d'affaires du réseau France

Les chiffres d'affaires agrégés des sociétés du groupe VISALYS au 30 juin 2019 s'élèvent à environ 5 594 K €

3.1.2. Chiffre d'affaires de la structure professionnelle en France

Le chiffre d'affaires de VISALYS AUDIT s'élève à environ 1 176 K€

3.1.2.1. Honoraires relatifs au contrôle légal des comptes

Les honoraires liés au contrôle légal des comptes, avoisinent 1 062 K€

3.1.2.2. Honoraires relatifs aux prestations non liées aux missions de contrôle légal.

Ces honoraires correspondent exclusivement à des missions d'expertise comptable, de sous-traitance et de refacturation :

- Expertises comptable	4 080 K€
- Sous-traitance	332 K€
- Divers (refacturations,...)	120 K€

3.2. Liste des clients APE

Liste des entités faisant appel public à l'épargne pour lesquelles le cabinet a effectué une mission de contrôle légal au cours d'exercice écoulé :

- CAPELLI SA, société cotée sur EURONEXT
- SABETON, société cotée sur EURONEXT

3.3. Liste des clients Etablissements de crédits

Liste des établissements de crédits pour lesquels le cabinet a effectué une mission de contrôle légal au cours de l'exercice écoulé :

NEANT

4. Ressources Humaines

4.1. Collaborateurs

Les effectifs du groupe VISALYS au 30 juin 2019 s'élèvent à :

- Au plan international : NEANT
- En France : 47 dont 10 en commissariat aux comptes

4.2. Associés

Le nombre d'associés du groupe VISALYS au 30 juin 2019 s'élève à :

- Au plan international : NEANT
- En France : 6 dont 5 en commissariat aux comptes

Informations sur les bases de rémunération des associés : Les associés bénéficient d'une rémunération fixe égalitaire versée par le cabinet VISALYS et sans référence aux honoraires facturés.

4.3. Formation continue et politique du Cabinet

Les commissaires aux comptes du cabinet VISALYS AUDIT ainsi que leurs collaborateurs suivent les formations dispensées homologuées par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et assistent aux réunions organisées par la Compagnie Régionale de Lyon.

Le rythme des formations suivies est censé permettre aux commissaires aux comptes de répondre à une obligation de formation équivalente à 120 Heures par période triennale.

Un cycle de formation interne alimenté par les bulletins d'informations de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes et de diverses documentations comptables et fiscales, permet une mise à jour régulière des compétences des collaborateurs.

5. Finance : Informations financières et pertinentes sur les activités du cabinet

Les activités du groupe VISALYS se répartissent comme suit :

